



INFO PARTENAIRES MINISTERE DE LA JUSTICE

Les permanences du Conciliateur de justice sont suspendues jusqu'au retour d'une situation normale, ou au moins déconfinée en raison de la situation sanitaire actuelle.

Merci pour votre compréhension

Les nouveaux demandeurs ont la possibilité de le saisir en ligne via le site : <https://www.conciliateurs.fr/>

Ils peuvent également le contacter directement par courriel : ludovic.waret@conciliateurdejustice.fr

Ils peuvent aussi s'adresser à l'Accueil de l'EFS, nous ferons suivre la demande.

Mais nous pouvons aussi vous prendre des rendez-vous en Visio conférence tous les mardi après-midi ou mercredi matin avec un juriste du Centre d'Acces aux droits du Tarn pour tous vos questionnements en droit du travail, de la famille, du civil, du pénal

05 63 50 77 80 / mfs@ccmlhl.fr